



La Covid ne prend pas de vacances !

Peu de nouveautés par rapport au dernier échange a annoncé la secrétaire générale.

L'état d'urgence sanitaire est prolongé, les nouveaux variants du virus imposent d'augmenter la durée d'isolement de 7 à 10 jours, le mouvement de vaccination se poursuit avec une cible actuelle des populations de la tranche d'âge 50/64 ans.

La propagation du virus progresse dans plusieurs zones géographiques, notamment à Mayotte qui vient d'être reconfinée (?). Nous sommes en attente de consignes pour la vaccination en entreprises et dans la Fonction publique.

La mesure barrière principale reste le télétravail si possible cinq jours sur cinq. 44% des agents sont en télétravail au moins un jour et nous nous approchons de la moyenne interministérielle de 50%.

En tenant compte que 16 000 postes ne sont pas télétravaillables, l'évolution du nombre de télétravailleurs a tendance à se stabiliser. Notre objectif vise à maintenir ce niveau et à faire progresser le nombre de jours télétravaillés par agent.

Intervention CGT

Un an que la crise sanitaire a commencé , bientôt un an que la CGT Finances répète qu'un confinement strict, de courte durée est la meilleure, si ce n'est la seule solution pour retrouver une vie normale.

Par son entêtement à nous faire vivre avec le virus, le gouvernement a une responsabilité énorme dans cette crise sanitaire, économique et sociale qui n'en finit pas.

Nous devons apprendre à vivre avec le virus, mais le ministère qu'a-t-il appris ?

Le télétravail est un moyen efficace de limiter les interactions sociales, or depuis des mois la CGT alerte sur le faible taux de télétravailleurs à cinq jours par semaine qui est de 7% au niveau ministériel et de 5% au niveau de la DGFIP et de la DGDDI.

Nous avons demandé une cartographie pour qu'il y ait un pilotage ministériel du déploiement du télétravail afin de détecter où ça bloque et où ça fonctionne et pourquoi.

Le ministère ne jure que par le taux d'équipement, mais s'il prend la poussière quel intérêt ?

Le ministère attend encore le prochain confinement pour basculer brutalement des milliers de collègues dans le télétravail forcé.

Pour la CGT, le télétravail ne doit pas être imposé mais les demandes doivent être satisfaites, ce qui n'est visiblement pas le cas à moins de considérer que les collègues de DGFIIP ou de la DGDDI sont par nature hostiles au télétravail.

Les risques d'isolement sont majeurs, les collègues, même vulnérables qui souhaitent revenir en présentiel doivent pouvoir le faire.

Nous demandons également la généralisation à l'ensemble des télétravailleurs de l'accès au registre santé sécurité dématérialisé.

En résumé, le télétravail doit être développé en partant des demandes des collègues.

Les aménagements horaires : les collègues qui sont empêchés de réaliser leurs heures de travail à cause du couvre feu ne doivent pas être pénalisés.

Nous savons qu'il est possible de se déplacer pendant le couvre feu pour des raisons professionnelles, mais le but de ces restrictions de libertés n'est-il pas de limiter la circulation des personnes ?

Une étude vient de sortir qui démontre que les déplacements restent à un haut niveau ces dernières semaines.

On demande au ministère de soutenir concrètement le gouvernement dans sa volonté de limiter les déplacements en autorisant les personnels à ne pas réaliser toutes leurs heures sans pénalités et de faire passer ce message en direction des chefs de services qui utiliseront cette possibilité en fonction des réalités locales.

Sur les vaccins : le ministère est-il intervenu pour que nos collègues particulièrement exposés soient vaccinés rapidement ?

A-t-il travaillé à une campagne de vaccination dans les services pour être en capacité de la lancer quand les vaccins seront disponibles, le gouvernement vient d'annoncer le début de la campagne de vaccination en milieu professionnel pour la fin février.

Les restructurations, les déménagements continuent alors que nous ne pouvons pas librement réunir les collègues, il s'agit d'une entrave à l'activité syndicale, les restructurations doivent être à minima suspendues.

Nous alertons également sur les difficultés de réunir les CHS CT à certains endroits, par exemple dans les Yvelines.

La suppression des CHS CT est certes programmée mais pas encore en vigueur, nous demandons au ministère de veiller à ce que localement cette instance, qui a été très utile pendant cette crise, comme l'ont reconnu les ministres eux-mêmes, puisse se réunir.

Il y a un risque d'anticipation de disparition de cette instance qui entraînerait un flottement cette année, extrêmement préjudiciable dans la période.

Depuis trois audio nous demandons un point sur la situation en outre-mer qui est préoccupante.

Nous appelons l'attention du ministère sur le cas des Douaniers de Roissy à qui l'on demande de partir travailler à des centaines de kilomètres de leur affectation. La direction locale semble plus encline à informer la direction générale des douanes que les collègues de la plateforme roisséenne. Un GT est prévu localement mardi prochain et les représentants des personnels n'ont toujours pas reçu de documents ! Malgré nos fréquents rappels au respect de l'humain et du social dans cette 2e vague de redéploiement à Roissy, l'autoritarisme et la conduite de ce projet à la hussarde risquent de provoquer une nouvelle épidémie : celle de recours devant la justice de la part d'agents profondément méprisés.

Le fait de tenir en même temps une audio au niveau ministériel et au niveau de la DGDDI est bien le signe d'un mépris des représentants des personnels à tous les niveaux.

Suite à l'interpellation des fédérations, la SG a tenu à apporter les éléments de réponses suivants :

Pour **le télétravail**, des discussions sont en cours au niveau de la Fonction publique et nous avons un protocole finalisé à Bercy, ainsi qu'en Centrale, sur lesquels nous appuyer, même si nous devons distinguer télétravail de crise et télétravail pérenne.

Le but est bien d'inciter les agents (tout au moins ceux qui le peuvent) à télétravailler 5 jours par semaine, mais tout en respectant la notion de volontariat. Il y a donc encore un gros travail de

persuasion à mener.

La SG rappelle que les consignes concernant la possibilité d'aménager les horaires ont été diffusées à plusieurs reprises, afin d'étaler la pression sur les transports en commun.

Sur le taux d'équipement, nous avons fait un bond en avant entre fin 2019 (20%) et fin 2020 (48%), répondant aux demandes du gouvernement. Les directions continuent à recevoir du matériel en outils de nomadisme, malgré la très forte demande sur ce marché.

Parmi les engagements pris par le gouvernement début février, figure celui d'équiper 100 % des postes ouverts au télétravail d'ici la fin de l'année 2021.

Cela implique aussi de trouver des solutions pour assurer la portabilité des outils métiers en télétravail et de garantir la sécurité des matériels, outils et données.

Les consignes sur **l'allongement de la durée d'isolement** en cas de test positif à la Covid (10 jours au lieu de 7 précédemment) doivent être diffusées par le biais des médecins de prévention, mais il sera fait un rappel aux directions, comme cela a été le cas dans le message envoyé ce vendredi matin.

Pour **les risques psychologiques** liés en partie à la lassitude vis-à-vis de la persistance de cette crise sanitaire, il faudra rappeler l'existence de la cellule d'écoute et rediffuser les consignes d'accompagnement des collègues en télétravail par les encadrants. Ce travail devra être fait par le SG de Bercy et les directions.

Fin 2020, la cellule d'écoute psychologique avait fait l'objet de 450 saisines environ, ce qui est à la fois beaucoup et peu au regard du total des effectifs du ministère.

Il y a la nécessité aussi de mobiliser les acteurs locaux (assistants sociaux, médecins de prévention) pour avoir un accompagnement au plus près de la situation des agents et éventuellement intervenir auprès des collectifs de travail.

Pour **la vaccination**, la campagne au niveau des entreprises a été annoncée par le gouvernement et devrait bientôt être lancée, avec comme premier objectif de vacciner les agents vulnérables entre 50 et 64 ans.

Un travail a été mené avec la MFP depuis quelques semaines, dans la continuité de ce qui a déjà pu être fait pour les campagnes de vaccination contre la grippe saisonnière. L'idéal serait d'arriver à un dispositif homogène sur tout le territoire avec un point de vaccination au moins par département. Ce travail devra bien sûr être mené dans les cadres définis par la Direction Générale de la Santé (DGS) et la DGAFP.

La campagne de vaccination pourrait commencer courant mars.

Pour **la situation en Outre-Mer**, le SG s'engage à produire rapidement une fiche bilan qui sera diffusée aux fédérations, avec un rappel de l'ensemble des dispositifs mis en place.

Concernant **la tenue des CHSCT locaux**, le SG a fait repasser très régulièrement la nécessité de réunir ces instances locales aux présidents de CHSCT et cela sera rappelé si nécessaire.

La SG confirme qu'il y aura bien **une nouvelle distribution de masques** en tissu de catégorie 1 au mois de mars dans les services. L'organisation de cette distribution dépend du ministère de l'Intérieur et des préfetures. Mais nous n'avons toujours pas de date précise pour ce réapprovisionnement.

La DGDDI n'ayant pas daigné déléguer un représentant dans l'audio Covid du ministère, nous n'avons pas eu de réponse sur **le redéploiement des agents de la plateforme aéroportuaire de Roissy**. Mais nous savons que nos camarades ont pu obtenir des réponses lors de l'audio Covid qui se réunissait au même moment à la DGDDI.

Malgré une forte insistance des fédérations en fin de réunion sur la **banalisation de la journée de travail** (faire en sorte que les collègues puissent ne pas accomplir l'intégralité de leur journée de travail sans être pénalisés, avec la contrainte du couvre-feu à 18h, pour celles et ceux qui ne peuvent bénéficier d'aménagement d'horaires), la SG refuse de bouger d'un iota. Elle insiste sur le fait que les difficultés doivent être réglées au plus près des situations locales, tout en pensant qu'il n'y a pas de dérives locales... Elle se réfugie également derrière la nécessité de ne pas donner des consignes ministérielles qui s'affranchissent des directives de la Fonction publique.

Une fois de plus, les réponses apportées aux situations auxquelles sont confrontés nos collègues sont insuffisantes ou absentes.

Nous sommes bien loin des objectifs pour le télétravail à 5 jours par semaine (7,5 % pour l'ensemble du ministère, 4 à 5 % pour la DGFiP et la DGDDI), contrairement aux préconisations de la Fonction publique. Les équipements et le management ne sont bien souvent pas à la hauteur, ce qui peut avoir pour effet dévastateur de pousser les personnels à refuser la mise en place du télétravail.

Sur la campagne de vaccination, nous ne pouvons pas nous contenter de déclarations d'intention rassurantes. Nous n'avons toujours pas de plan concret, pour savoir où, comment et par qui sera réalisée cette campagne. Et nos collègues particulièrement exposés à la contamination ne sont toujours pas incorporés dans les personnels prioritaires pour être vaccinés.

Sur la situation des Outre-Mers, cela fait un mois que nous demandons à avoir un point détaillé.

Toujours rien, tout au plus la promesse de l'envoi prochain d'une fiche bilan. Alors que nous savons pertinemment que certains départements sont durement touchés, comme celui de Mayotte.

Pas un mot non plus sur les restructurations et les déménagements qui continuent de plus belle dans cette période et qui ajoutent une dose supplémentaire de stress pour les collègues concernés dont ils se passeraient aisément.

Si vous êtes témoins de dysfonctionnement ou de lacunes dans la gestion de cette crise sanitaire au niveau de vos services, n'hésitez pas à nous faire parvenir les informations par le biais de vos syndicats.

fichiers:



[Télécharger cr_fd_covid_19022021.pdf](#) (438.19 Ko)

Public: [Infos / actions](#)

[COVID-19](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
